



DOC # 100018367-West

MODIFICATION No 008

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 17: La même personne peut-elle être présentée à la fois pour l'évaluateur principal et le conseiller pédagogique pour une région ou deux personnes différentes doivent-elles être présentées ? J'ai lu l'énoncé des travaux, mais ce n'est pas encore parfaitement clair.

Par exemple:

Évaluateur principal – Personne A

Conseiller pédagogique – Personne A (idem)

Ou

Évaluateur principal – Personne A

Conseiller pédagogique – Personne B (différent)

RÉPONSE 17: La même personne peut être présentée comme évaluateur principal et conseiller pédagogique pour une région.

QUESTION 18: CO1 indique : deux (2) ans d'expérience dans l'enseignement aux adultes en français aux niveaux A, B et C

Cela signifie-t-il que nous devrions inclure trois programmes différents dans un délai de deux ans pour chaque niveau ou pourrions-nous avoir une initiative de formation qui s'adresse au niveau CBC, par exemple?

RÉPONSE 18: La CO1 est liée à l'enseignement du français aux adultes pour tous les niveaux (A, B, C) ; par conséquent, il peut inclure une initiative de formation qui aborde le niveau CBC.



MODIFICATION N^o 007

La présente modification vise à apporter des modifications à la DOC et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DOC :

1. À la page 1 de la DOC, « L'invitation prend fin » :

Supprimer : 2022-07-11

Insérer : 2022-07-29

QUESTION 14: Étant donné que les quatre premiers MC ont été modifiés, les offrants doivent éditer et modifier leurs propositions actuelles. Une prolongation de la date de clôture donnerait aux soumissionnaires suffisamment de temps pour fournir des propositions de haute qualité.

RÉPONSE 14: *Extension finale accordée jusqu'au 29 juillet 2022*

QUESTION 15: L'évaluateur principal et le conseiller pédagogique proposés doivent-ils être différents pour chaque région/soumission de la série française ?

RÉPONSE 15: L'évaluateur principal et le conseiller pédagogique proposés doivent être différents pour chaque région. En raison du volume de formation prévu, si un offrant se voit attribuer des offres à commandes à la suite de la demande d'offre à commandes, chacune des personnes proposées devra être disponible pour effectuer le travail résultant de la ou des commandes subséquentes. La sous-section 4.3.1 de l'annexe A indique le nombre estimatif de ressources requises après l'émission de chaque offres à commandes.

QUESTION 16: Veuillez confirmer la méthode d'enseignement requise pour la formation en langue française.

1. Formation dirigée par un instructeur via MS Teams/Zoom
2. SGA (Système de gestion de l'apprentissage) avec un instructeur.

Cette question trouve son origine dans le fait que le critère CO5 mentionne une solution qui n'apparaît pas dans les autres critères.

En examinant l'énoncé des travaux, j'ai remarqué l'article 9.2 qui demande que tous les supports de cours soient soumis en format MS Office. Au lieu de MS Office, tous les supports pourraient-ils être disponibles sur un SGA qui permettrait un accès égalitaire ?



RÉPONSE 16: La méthode d'enseignement requise pour la formation en langue française est dirigée par un instructeur par le biais de MS teams seulement. La solution mentionnée dans le CO5 fait référence à la plateforme MS teams et à tous les documents disponibles pour les apprenants. Un système de gestion de l'apprentissage (SGA) n'est pas requis dans cette offre à commandes. Les documents doivent être disponibles pour les apprenants dans un format MS office ou PDF. Les documents doivent être conformes aux normes d'accessibilité (voir annexe A, section 12).

MODIFICATION N^o 006

La présente modification vise à apporter des modifications à la DOC et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DOC :

1. À la page 1 de la DOC, « L'invitation prend fin » :

Supprimer : 2022-07-11

Insérer : 2022-07-25

2. À la Pièce jointe 4.1 de la DOC, Critères obligatoires corporatif, CO1, CO2, CO3 et CO4 :

Supprimer : En entier.

Insérer:

CO1	<p>Expérience d'enseignement avec des adultes</p> <p>L'offrant doit avoir deux (2) années d'expérience dans l'enseignement aux adultes en français pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la Norme de qualification relatives aux langues officielles.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'organisation cliente ;• Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles) •
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



	<p>dates de à mois/année ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet.
CO2	<p>Expérience d'enseignement (en ligne, virtuel, à distance)</p> <p>L'offrant doit avoir un (1) an d'expérience d'enseignement (en ligne, virtuel, à distance) aux adultes en français langue du travail.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom et description de l'organisation cliente ;• Portée, objectif du projet ;• dates de à mois/année ;• Description des rôles et responsabilités du soumissionnaire et ses ressources dans le projet.
CO3	<p>Expérience en enseignement à des groupes</p> <p>L'offrant doit avoir deux (2) ans d'expérience en enseignement à des groupes* aux adultes en français langue du travail.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom et description de l'organisation cliente ;• Portée, objectif du projet ;• dates de à mois/année ;• Description des rôles et responsabilités du soumissionnaire et ses ressources dans le projet. <p>* Groupe équivaut à deux (2) à six (6) apprenants</p>
CO4	<p>Expérience dans la préparation aux Évaluations de langue seconde (ELS)</p> <p>L'offrant doit avoir deux (2) ans d'expérience en enseignement de préparation aux Évaluations de langue seconde (ELS) de la Commission de la fonction publique du Canada.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom et description de l'organisation cliente ;



	<ul style="list-style-type: none">• Portée, objectif du projet ;• dates de à mois/année ;• Description des rôles et responsabilités du soumissionnaire et ses ressources dans le projet.
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

QUESTION 10: CO1 et CO3 note que l'offrant doit fournir deux (2) contrats démontrant deux (2) années d'expérience et que chaque contrat doit être pour un minimum de deux (2) ans et pour un client différent.

Pour qu'un apprenant passe du niveau Vrai débutant au niveau CBC, il faudrait seulement 72 semaines d'études à temps plein et non 104 semaines/2 ans. Aucun client n'offre de contrats de formation linguistique à temps partiel de 2 ans ou plus et certainement pas au-delà d'une limite de fin d'exercice. Une telle exigence désavantage nettement tous les soumissionnaires puisque les contrats de deux ans sont inexistantes.

RÉPONSE 10: De CO1 à CO4, le mot « clients » signifie les ministères ou les organisations pour lesquels les services ont été fournis, pas nécessairement le nom spécifique de l'apprenant. Nous comprenons maintenant que certaines organisations ne gèrent pas la formation linguistique de manière centralisée, comme le fait EDSC, alors les contrats sont effectués par les apprenants et non par l'organisation Voir la modification au critères CO1, CO2, CO3 et CO4 ci-dessus.

QUESTION 11: Les critères obligatoires de ressources demandent des ressources expérimentées, mais demandent également des preuves concernant la façon dont nous formons les ressources nouvellement embauchées et inexpérimentées en **CO7**.

RÉPONSE 11: Comme nous savons qu'il y a beaucoup de roulement d'employés, l'intention de ce critère est d'expliquer comment l'offrant offre une formation et des conseils aux nouveaux employés dans le cas où le remplacement des ressources serait nécessaire pendant la période de l'offre à commandes (OC).

QUESTION 12: Les heures d'expérience des ressources requises dans le CO devrait être acceptées comme des heures d'expérience dans le CP

RÉPONSE 12: Les heures d'expérience des ressources dans les CO sont le minimum requis. Les heures qui dépassent le minimum seront acceptées au CP. Par conséquent, si la ressource d'un offrant a l'exigence minimale et plus, elle pourrait être admissible au CP.

QUESTION 13: Une suppression des autorisations de sécurité pour les ressources est fortement recommandée.

RÉPONSE 13 : Après consultation des différentes parties prenantes, l'exigence de sécurité reste la même. Les exigences linguistiques du poste de l'employé ainsi que le niveau de langue actuel sont considérés comme protégés B car ils ne sont pas du domaine public. Par conséquent, les employés de l'offrant ayant accès à ces informations (évaluateur principal et conseillers pédagogiques) devront détenir une cote de sécurité de fiabilité.



MODIFICATION N^o 005

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 9 : Concernant les offres ci-dessous. Sur le site Web de Services publics et Approvisionnement Canada, la date de clôture de ces appels d'offres est le **18 juillet, 14h00 HAE**. Cependant, dans le document détaillant l'appel d'offres, le **11 juillet** est indiqué comme date limite de soumission. La date limite de soumission a-t-elle changé ? Pouvons-nous encore soumettre notre offre?

Les offres sont toutes les mêmes à l'exception de la région pour la formation, veuillez confirmer qu'une offre doit être soumise pour chaque offre séparément.

PW-22-00997850 *formation virtuelle*

PW-22-00997855 *formation virtuelle*

PW-22-00997856 *formation virtuelle*

PW-22-00997858 *formation virtuelle*

RÉPONSE 9 : Voir la modification #1 ci-dessous pour la date de clôture. EDSC confirme qu'une offre doit être soumise pour chaque soumission séparément.

MODIFICATION N^o 004

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 6 : Veuillez clarifier ce qui suit pour **CO1, 2, 3 et 4 pour toutes les régions en anglais et en français :**

- le contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent
- deux (2) contrats démontrant une (1) année d'expérience en enseignement aux adultes

Cela signifie-t-il que le contrat doit être d'une durée totale d'un ou deux ans ou peut-il s'agir d'une combinaison de contrats plus courts avec le même client ?



RÉPONSE 6 :CO1, CO3 et CO4 : Chaque contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent. Aucune combinaison de contrats plus courts avec le même client sera acceptée. **CO2 :** Chaque contrat doit être pour un minimum d'un (1) an et doit être pour un client différent. Aucune combinaison de contrats plus courts avec le même client sera acceptée.

QUESTION 7: L'exigence de sécurité pour les instructeurs peut-elle être levée ? La formation est offerte virtuellement et TPSGC a un arriéré de dossiers de sécurité avec des approbations qui prennent généralement un à deux ans et même plus.

RÉPONSE 7: Le nom des employés, les niveaux de langue et les résultats des tests des employés constituent des informations protégées, par conséquent, les exigences de sécurité restent les mêmes. La partie 7 A, sous-section 7.2.1 indique le niveau de sécurité pour chaque ressource.

QUESTION 8: Pourquoi faut-il utiliser des professeurs/instructeurs différents pour chaque région/candidature dans la série française ?

RÉPONSE 8: En raison du volume de formation prévu, si un offrant se voit attribuer des offres à commandes à la suite de la demande d'offre à commandes, chacune des personnes proposées devra être disponible pour effectuer le travail résultant de la ou des commandes subséquentes. La sous-section 4.3.1 de l'annexe A indique le nombre estimatif de ressources requises après l'émission de chaque offres à commandes.

MODIFICATION N^o 003

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 5: Nous sommes très intéressés à soumettre des offres aux DOC suivantes : 100018367/Central /A, 100018367/West et 100018367/Atlantic. Étant donné que nous sommes maintenant impliqués dans un processus de préparation d'une offre alternative mais tout aussi importante dont la date limite de soumission est le 4 juillet, je demande une prolongation des dates de clôture

RÉPONSE 5 : Aucune autre prolongation ne sera accordée.

MODIFICATION N^o 002



La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 4: Nous nous demandons si nous avons décidé de soumissionner sur les 3 régions pour la formation en français, est-ce que les mêmes ressources peuvent être utilisées pour chaque région ?

RÉPONSE 4: Les mêmes ressources ne peuvent pas être proposées pour chaque région. Reportez-vous à la partie 5 – Certification et informations supplémentaires sous-section 5.2.3.

MODIFICATION N^o 001

La présente modification vise à apporter des modifications à la DOC et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DOC :

1. À la page 1 de la DOC, « L'invitation prend fin » :

Supprimer : 2022-07-11

Insérer : 2022-07-18

2. À la Pièce jointe 4.1 de la DOC, Critères obligatoires corporatif, CO1 :

Supprimer : En entier.

Insérer:

CO1	<p>Expérience d'enseignement avec des adultes</p> <p>L'offrant doit fournir deux (2) contrats démontrant une expérience dans l'enseignement aux adultes en français pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la Norme de qualification relatives aux langues officielles.</p> <p>Chaque contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants:</p>
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'organisation cliente ; • Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles); • dates de à mois/année ; • Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet.
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3. À la Pièce jointe 4.2 de la DOC, Critères pondérés corporatif, CP1:

Supprimer : En entier.

Insérer:

CP1	<p>Expérience d'enseignement avec des adultes</p> <p>En plus du CO1, l'offrant doit démontrer l'expérience d'enseignement avec des adultes en français pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la Norme de qualification relatives aux langues officielles.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'organisation cliente ; • Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles) ; • dates de à mois/année ; • Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet. 	<p>Quatre (4) points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 2 ans d'expérience jusqu'à concurrence de 20 points</p>
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

QUESTION 1: Dans le CO1, il est mentionné que l'expérience de l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est importante. Nous sommes un fournisseur d'écoles de langues pour le gouvernement fédéral depuis plus de 15 ans et nous utilisons le programme PFL2 de l'EFPC pour la majorité de nos programmes. Est-ce qu'EDSC accepterait cette expérience, étant donnée que la majorité des formations linguistiques dans la RCN utilisent le programme PFL2.



RÉPONSE 1: L'expérience avec PFL2 est acceptée car elle est liée à aux [Normes de qualification relatives aux langues officielles](#) du Secrétariat du conseil du trésor. *Voir plus haut les modifications au COI et CPI.*

QUESTION 2: Vous demandez beaucoup de détails dans les offres et demandez un délai supplémentaire de 2 semaines pour préparer notre offre ?

RÉPONSE 2: Le Canada a reporté la date de clôture de la DOC au 18 juillet 2022.

QUESTION 3: Nous constatons qu'il y a trois régions différentes pour la formation en français langue seconde virtuelle au Canada. Notre question est la suivante : un soumissionnaire doit-il avoir une adresse physique dans la région pour laquelle il soumissionne ? Par exemple, une entreprise ayant un bureau à Ottawa peut-elle soumissionner pour toutes les régions de formation en français?

RÉPONSE 3: Les offrants n'ont pas besoin d'une adresse physique dans la région où ils soumissionnent. Conformément à l'annexe A, section 2, l'intention est que les offrants fournissent une formation linguistique pendant les heures de travail pour les employés dans la région pour laquelle ils ont été sélectionnés. Veuillez consulter la section 4.3, qui indique le niveau d'effort et les ressources minimales requises dans chaque région, deux semaines après l'émission de l'offre à commandes.